



Conditions Particulières

Date de la dernière mise à jour : 25/03/2024

Le présent document est réalisé dans le cadre de l'activité de prestations de services réalisées par Valérie BACCHIOCCHI pour l'*atelier nuovo - Design d'intérieur et Agencement d'espace*, domiciliée à **POLLEN- Scop S.A, 30 Avenue de Zelzate 07200 AUBENAS**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Aubenas sous le numéro 439 076 563, ayant pour numéro de TVA intracommunautaire FR62 439 076 563.

L'*atelier nuovo* propose, dans le cadre de son activité de conception, des prescriptions de conseils en design et décoration d'intérieur, réalise des plans 2D et 3D, rendus photos réalistes, photographies, et procédera à l'acquisition des droits de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, droits à l'image, etc... produit des créations de documents techniques, apporte des solutions d'agencement, d'aménagement, d'optimisation d'espace, propose des solutions de conception de meubles sur-mesure, des planches tendances, des listes de mobiliers et accessoires.

Voici quelques définitions de notions utilisées dans le cadre de cette activité :

Client : toute personne qui fait appel au(x) service(s) proposé(s) par l'*atelier nuovo*.

Utilisateur : toute personne qui utilise le site internet, pour le consulter, ou naviguer dessus.

Prestations : services professionnels proposés par l'*atelier nuovo*.

Société ou Prestataire de service : désigne **Valérie BACCHIOCCHI** en sa qualité de Designer d'intérieur professionnel au sein de l'*atelier nuovo*.

Commande : La vente des Prestations est réputée conclue à la date d'acceptation des Conditions Particulières et la signature du devis. Tout devis à une durée de validité de 3 semaines.

Toute commande est un acte ferme et définitif, et vaut engagement contractuel.

Article 1. Informations préalables :

*L'obligation préalable d'information est à respecter pour tout professionnel. Ces Conditions Particulières reprennent les mentions obligatoires prévues dans les articles R111-1 et suivants du Code de la consommation et détaillent les droits et obligations du Prestataire de services **atelier nuovo** et de ses Clients.*

Tout Client faisant appel au(x) service(s) proposé(s) par le Prestataire, et/ou l'Utilisateur du site internet, est tenu de consulter régulièrement les conditions générales de vente, et d'en prendre connaissance avant de procéder à tout paiement.

*Ce présent document, lors de signature d'un devis, vaut contrat d'adhésion et lie le Client au Prestataire **atelier nuovo**. Ce qui implique l'adhésion sans réserve aux **CGV** de POLLEN-SCOP et aux **Conditions Particulières** de l'*atelier nuovo*. Par cette acceptation, le Client reconnaît que préalablement à toute commande il a bénéficié d'informations de la part du prestataire de service sur le site et/ou sur le devis.*

Le droit applicable dans le cadre de ces conditions générales de vente est le droit français, de manière exclusive, en exclusion de tout autre élément d'extranéité pouvant engendrer un conflit de loi ou de juridiction internationale. Seules les juridictions françaises seront compétentes en cas de litige.

Pour pouvoir accéder aux prestations payantes du Prestataire, il faut avoir la pleine capacité juridique : être une personne physique ou représenter une personne morale, majeure (+ de 18 ans) au moment de la signature du contrat et ne pas être frappée d'une incapacité totale ou partielle. Le Client atteste, par la présente, disposer d'un équipement électronique adéquat pour utiliser les services du Prestataire, à savoir : un ordinateur, une adresse mail, une connexion internet à haut débit, une application performante telle que Google Chrome, une carte bancaire active. Pour modifier ou mettre à jour son espace client ou des données sensibles, le Prestataire peut être amené à demander une confirmation d'identité, sous la forme la plus appropriée.

Si un manquement aux éléments de capacité ou concernant les prérequis est observé, le Client ou l'Utilisateur se verra retirer les accès le temps de la régularisation. Il est donc primordial que le Client ou l'Utilisateur remplisse avec attention les champs concernant ses données personnelles

Article 2. Indépendance des clauses et des parties.

Toutes les clauses présentes dans ces conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres : la nullité prononcée de l'une ne vaut pas celle des autres, qui continuent de produire leur plein effet. La nullité d'une des clauses ne peut pas menacer la survie du contrat d'adhésion ou signature d'un devis pris entre les parties.

Les parties acceptent de conserver leur indépendance, et reconnaissent que ce partenariat ne vaut ni contrat de travail, ni pacte d'associés, ni pacte d'actionnaires. Cette collaboration professionnelle ne vaut aucunement fusion, scission ou création d'une nouvelle forme de société. Les partenaires n'acquièrent aucunement de titres, d'actions ou de parts sociales dans leurs sociétés respectives, sur la base de cet engagement contractuel, sauf en cas de dispositions particulières contraires entre les parties.

Article 3. Services

Les services proposés par le Prestataire relèvent du domaine du design et de la décoration d'intérieur. Pour cela, ces prestations sont proposées entre autres sur le site internet www.ateliernuovo.fr :

- Pour les particuliers :
 - Visite conseil et Accompagnement : à partir de 385€ H.T pour 2 à 3 problématiques. Durée 2h. Avant étude de projet de décoration. Coût déduit sur devis d'étude esthétique complète (sur devis), si celui-ci est signé sous 15 jours maximum et supérieur à 1000€HT.
 - Coaching décoration : à partir de 600€ H.T/ par pièce/espace (selon la nature et complexité de la pièce concernée- chambre ou pièce technique-, ou superficie étudiée).
 - Étude esthétique complète : sur devis (à déterminer selon superficie, complexité du projet, livrables...)
 - Création meuble sur-mesure : sur devis (selon complexité et dimensions du meuble)
 - Mise en place/stylisme : sur devis (selon superficie et éléments à mettre en place et durée de cette mission)

- Pour les professionnels :
 - Étude esthétique complète : sur devis (à déterminer selon superficie, complexité du projet, livrables...)
 - Création meuble sur-mesure : sur devis (selon complexité et dimensions du meuble)
 - Mise en place/stylisme : sur devis (selon superficie et éléments à mettre en place et durée de cette mission)

Si nécessaire, le Prestataire se réserve le droit de modifier le contenu des prestations, en appliquant des modalités particulières, afin de répondre au mieux aux besoins du client.

Il est toujours possible de demander des modalités sur mesure au Prestataire. Elles peuvent donc être convenues entre le Client et le Prestataire, mais doivent faire l'objet de la validation d'un devis et d'un contrat signé dans le délai fixé entre les parties.

En cas de double engagement pris par le Client avec le Prestataire, les dispositions particulières prévaudront sur les dispositions générales de ce présent document.

Article 4. Prestation d'assistance.

- Le Prestataire ne propose pas d'assistance ni de coordination de travaux.
- L'*atelier nuovo* ne peut être considéré comme maître d'ouvrage ou assistant à la maîtrise d'ouvrage.
- Pour les préconisations de travaux qui touchent à la structure du bâtiment (création d'ouverture de mur porteur, en façade ou en toiture, modification structurelle etc.), le Client s'engage seul auprès de l'entreprise qu'il aura choisi. C'est elle qui réalisera les travaux et qui sera, de fait, responsable de son ouvrage.

Le Client devra vérifier que les entreprises externes et sous-traitants attestent être à jour de leurs obligations légales de conformité, vices cachés et de leurs garanties décennales.

- Pour le gros œuvre, un bureau d'étude externe devra être sollicité par le Client pour vérifier la faisabilité des travaux envisagés.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable si, malgré l'étude structurelle, un défaut d'exécution ou une malfaçon apparaissait suite à l'intervention d'une entreprise choisie par le Client. Cette dernière engage sa responsabilité décennale en tant qu'expert et sera seule responsable des dégâts occasionnés.

Ce sont aux entreprises externes de fournir les matériaux, mobiliers et outils nécessaires pour la bonne réalisation des travaux.

Plans : tous les plans et prévisionnels ne sont réalisés qu'à **titre indicatif et prévisionnel** : ce sont aux entreprises externes et professionnels du chantier de s'assurer de leur applicabilité dans le cadre d'un chantier ou des travaux. Si le Client confie les plans apportés par le Prestataire à une entreprise externe, c'est à cette dernière qu'il incombe le fait de s'assurer que les éléments complets soient bien réunis pour commencer les travaux.

Ameublements/accessoires : Le Prestataire ne propose aucune vente de meubles, accessoires, matériaux. Aucune prise en charge par le Prestataire ne sera réalisée, et aucun avancement de coût, ni de frais, ne sera réalisé.

Article 5. Durée et rythme.

Les services proposés par le Prestataire ont une durée adaptée à chaque mission/service. Il s'agit d'une estimation pouvant connaître des réajustements au réel, au fil de la prestation.

Le rythme d'activité du Prestataire, en ce qui concerne la possibilité de le joindre, repose sur le planning hebdomadaire suivant : **Du lundi au vendredi : 9h00-18h00**

En dehors de ces créneaux, il n'est pas possible de joindre le Prestataire ou d'avoir un rendez-vous. La durée de traitement des demandes de rappel, de réponses à un mail, ou d'intervention selon les cas par le Prestataire est estimée à **72h ouvrables**, sauf en cas de congés dont les dates auront été transmises au Client au préalable. Il est rappelé au Client que le Prestataire conserve une entière indépendance dans la gestion de son planning et de ses plages horaires disponibles.

Le Prestataire n'accepte aucune nouvelle mission dans l'urgence non justifiée et considérée comme telle par lui-même.

Article 6. Réservation et commande.

Pour confirmer sa volonté de bénéficier des services du Prestataire, une demande doit se réaliser par le biais du site internet, d'un mail ou d'un appel téléphonique, pour être prise en compte. Une seconde étape reste de planifier un rendez-vous pour déterminer les besoins et attentes de chaque personne intéressée par les services du Prestataire.

Ensuite, le Prestataire prend le temps d'étudier les demandes avec soin, et se réserve le droit de refuser une collaboration si les problématiques rencontrées ne sont pas compatibles avec ses missions, ou en cas de motifs légitimes invoqués, en application de **l'article L121-11 du Code de la Consommation**.

Avant de procéder à une commande, le Client est tenu de s'assurer que le service souscrit correspond pleinement à sa demande. S'il constate une irrégularité, il doit supprimer sa commande, la modifier, ou procéder à son annulation. **Toute Commande est un acte ferme et définitif, et vaut engagement contractuel.**

Au moment de valider, signer un devis de prestation, le Client devra confirmer les éléments présents sur le devis de façon manuscrite pour « **bon pour accord** », ce qui **implique l'adhésion sans réserve aux CGV de POLLEN-SCOP et aux Conditions Particulières de l'atelier nuovo**, voir indication en fin de devis.

Validation du cahier des charges : pour confirmer le début de la mission, le prestataire enverra au client sous une semaine un **devis méthodologique et budgétaire** soumis à validation. Pour que la mission débute, il devra expressément être validé par le Client, avant le démarrage de la mission.

Tout devis non signé a une **durée de validité de 15 jours** à compter de la date d'envoi. Toute signature du contrat vaut acceptation du devis et des Conditions Générales de Vente et Conditions Particulières.

Une fois validé, le Client comprend que cela vaut émission d'une facture d'acompte et d'une ou de plusieurs factures, qui l'engagent. Après acceptation du devis, le Prestataire refusera toute modification concernant le cahier des charges qui sera validé par le Client, sauf cas extrême considéré comme tel par le Prestataire.

L'*atelier nuovo* ne débutera sa mission qu'une fois les conditions suivantes remplies :

- Le paiement d'un **acompte de 30%** sur toutes les prestations lors de l'acceptation du devis, cet acompte étant définitivement acquis.
- La totalité de paiement pour la prestation de COACHING DECO soit 200€ht.

Article 7. Politique tarifaire.

Pour accéder aux services du Prestataire, il faut s'acquitter du paiement correspondant aux prix indiqués lors de la validation de la demande sur le devis.

La gamme tarifaire est établie selon chaque projet et mission que le Client choisit et fait l'objet d'un devis personnalisé.

Dans tous les cas, un montant de 30% de la prestation sera versé au titre d'un acompte non remboursable.

En cas d'incohérence entre le tarif affiché sur le site internet et le tarif sur le devis, celui qui prévaut reste celui indiqué sur le devis émis par le Prestataire.

Les moyens de paiement acceptés par le Prestataire sont de préférence **les virements bancaires** et, à défaut, **les chèques**. Les paiements en plusieurs fois sont autorisés selon le type de prestation, ce qui est indiqué sur le devis prévaut. La somme correspondant au montant dû pour la prestation reste exigible à la date de la demande, au moment de la signature du devis ou dès la réception de la facture, selon les prestations. Les modalités de paiement et échéances sont celles indiquées sur le devis selon les missions commandées.

Les impayés entraînent immédiatement la suspension aux accès des services et programmes du Prestataire pour le Client en cause. Les frais de rejet seront supportés intégralement par le Client.

Article 8. Exécution de la prestation.

Les prestations proposées sont réalisées sur place ou à distance, à partir des informations communiquées et diligentées par les délais fixés entre les parties. Les délais de livraison des missions tiennent compte des besoins en termes de travail du Prestataire et doit être respecté par le Client. Le délai est rallongé d'autant de fois que de modifications demandées par le Client. Il est rappelé au Client que le Prestataire refuse de travailler dans des conditions d'urgence afin de garantir une réalisation de qualité des missions attendues.

Pour le bon déroulement de la prestation, les parties échangeront par message écrit à **contact@ateliernuovo.fr** pour faire des points ponctuels.

Concernant les rendez-vous entre les parties, les moyens de communication seront les suivants :

- Appels téléphoniques au **07 81 56 81 27**
- Visio-conférence
- Mails à **contact@ateliernuovo.fr**

Les séances font l'objet d'une préparation préalable du Client, qui doit préparer les documents attendus par le Prestataire et demandés en amont. Ces documents peuvent être essentiels pour la bonne réalisation des missions du Prestataire.

Après le rendez-vous, le Prestataire peut réaliser un compte-rendu par écrit, synthétisant ce qui a été évoqué, ce qui est en cours et les objectifs qu'il reste à atteindre, dans le cadre des missions validées.

Les prestations intellectuelles d'étude, de conseil, de plans, ainsi que les réalisations graphiques...font l'objet d'un ensemble de documents remis au client au format numérique sous forme de dossier au format PDF.

Les prestations achetées par le Client regroupées sous le terme « Moodboard » prévoient des rendez-vous à son domicile. Ces rendez-vous devront être définis entre le Client et l'Entreprise au minimum 72h à l'avance et à une date et heure cohérente avec les heures et jours ouvrés. Si le Client souhaite annuler un rendez-vous, il devra en avertir le Prestataire au minimum 72h à l'avance. Dans le cas contraire, il devra payer des frais d'annulation à hauteur de 10% du prix.

Les prestations achetées par le Client regroupées sous le terme « Carnet d'ambiance » donnent la possibilité au Client de demander jusqu'à deux révisions du plan d'implantation et des planches de tendances. Au-delà de deux demandes de rectification, les prestations du Prestataire pour apporter les modifications demandées seront facturées au temps passé. D'une façon générale, le Prestataire transmet ses Livrables au Client sous format numérique, par mail en version PDF.

Article 9. Obligations respectives & assurances.

Le Prestataire est soumis à une obligation de moyens dans le cadre de la réalisation de sa prestation, conformément au droit commun des contrats.

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins pour lesquels il a été sollicité par ses Clients. L'*atelier nuovo* déclare souscrire un contrat d'assurance pour les responsabilités citées : Responsabilité civile professionnelle.

Ce contrat d'assurance peut être fourni sur simple demande et celui-ci couvre le Client pour des dommages directs pouvant être causés lors de l'exécution des prestations commandées. L'*atelier nuovo* ne saurait être responsable, pendant l'exécution de ses missions, envers le Client pour des dommages indirects (perte financière ou commerciale, perte de projet, perte de client, perte de jouissance d'espace ou locaux.)

Le Client s'engage à dialoguer avec intelligence, à fournir un détail précis de ses attentes afin d'orienter au mieux le Prestataire dans la réalisation de ses missions.

Le Client s'engage à verser la somme due et acceptée en signant le devis établi au titre de la prestation réservée.

Article 10. Limitations de responsabilité.

En cas de force majeure ou à la suite d'un événement fortuit, le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable à l'égard des Clients. Ces derniers seront informés, par tout moyen, des suites de ces événements. La force majeure est entendue comme étant un événement extérieur, imprévisible et irrésistible.

Article 11. Propriété intellectuelle.

Cette clause est rédigée en stricte application du Code de la propriété intellectuelle. Les éléments fournis par le Prestataire dans le cadre de ses missions restent de l'ordre de sa propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction, modification et de diffusion sont réservés. La reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du Prestataire. Chaque support de travail et de communication (papier, numérique, électronique, oral...) reste sous la propriété intellectuelle et le droit d'auteur du Prestataire.

Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de la réalisation de prestations connexes ou similaires à l'activité du Prestataire. Il ne peut, à ce titre, ni communiquer à un tiers, même gratuitement, tout ou partie de l'œuvre réalisée, ni la publier, ni la reproduire sans l'accord préalable écrit du Prestataire.

Il est strictement interdit au Client de procéder au don ou à la revente des supports de travail délivrés par le Prestataire, sous peine de poursuites judiciaires.

Atelier nuovo est une marque déposée à l'INPI.

Article 12. Discrétion et secret.

Les parties s'engagent réciproquement à respecter une politique de secret et de discrétion professionnelle dans le cadre de cette collaboration, et ne pourront fournir d'informations à caractère privé ou non public concernant l'autre partie.

En cas de différend, les parties restent tenues par cette obligation de secret professionnel et de discrétion, et violent le présent contrat s'ils ont un discours public de nature à porter préjudice à l'autre partie en cause.

Article 13. Délai de rétractation.

Pour bénéficier immédiatement des services proposés, le Client renonce expressément et **par écrit** à l'exercice de son droit de rétractation (14 jours), prévu par le **Code de la Consommation**. En application de ces dispositions législatives, le Client ne pourra pas bénéficier du délai de rétractation de **14 jours** s'il souhaite commencer la prestation dès la réservation en validant le devis.

Le Client reconnaît, en acceptant ces présentes conditions générales de vente, que la renonciation expresse est la seule condition pour pouvoir bénéficier des services proposés par le Prestataire de services, avant l'expiration du délai légal de rétractation de 14 jours, lors des accords conclus à distance.

Article 14. Annulation et report.

Le Client peut annuler sa commande, à condition de prévenir le Prestataire par écrit au moins **15 jours** avant la date prévue, pour bénéficier d'une annulation sans frais et d'un remboursement de 70% des sommes versées uniquement. Les 30% restant correspondant aux pénalités de résiliation pendant la période d'engagement.

L'annulation doit être communiquée par le Client au Prestataire par le biais d'un écrit par mail à l'adresse : **contact@ateliernuovo.fr**

Toute demande de report de rendez-vous ou de prestation doit être adressée par écrit au Prestataire (message ou mail), au minimum 24h avant la date prévue. Au-delà de ce délai, aucune demande de report de participation ne sera retenue. Dans tous les cas, la prestation et le montant engagé resteront dûs.

Article 15. Suspension.

Les parties peuvent convenir de suspendre le contrat par accord mutuel, au moins 1 semaine avant la date souhaitée. Le Prestataire peut être amené à suspendre également le contrat, pour des motifs impérieux ou un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 16. Retours Client & droits de diffusion.

Afin d'améliorer les services proposés, le Prestataire peut demander aux Clients un retour statistique sur ses prestations à des fins professionnelles (sur ses supports de communication, pour rendre un rapport d'analyse commercial de ses pratiques...).

Le Prestataire peut revenir vers le Client, après une prestation, pour lui proposer de remplir un questionnaire de satisfaction client, qui sera utilisé uniquement à des fins professionnelles, et dans le respect de la politique de protection des données personnelles de ce présent document.

Droit de diffusion et exploitation : le Client accepte l'exploitation de supports réalisés par le Prestataire lors de sa mission sur le projet. Le Prestataire peut diffuser des photographies, témoignages, vidéos, audios ou écrits et extraits de conversation avec le Client, afin de promouvoir son activité en ligne, sans dévoiler de données personnelles permettant son identification, sauf en cas d'autorisation expresse de sa part.

Conformément à l'**article 9 du Code civil**, tous les Clients ont le droit à la protection de leur image, dont leur voix, et leur vie privée. La cession des droits d'images consentie par le Client est valable pour 10 ans à compter de son autorisation écrite ou de la validation du devis où sont exprimés ces demandes.

Le droit à l'image cédé vaut sur tous les supports écrits, audios et vidéos nécessaires afin de promouvoir les services réalisés par le Prestataire, réaliser des contenus publicitaires ou de prospection, sur tout support de quelque nature que ce soit. L'exploitation des supports concernés par le droit à l'image est pour le monde entier.

Article 17. Contentieux.

Pour une réclamation :

En cas de différend entre le Prestataire et un de ses Clients, ce dernier doit lui adresser une réclamation par écrit. Le Prestataire dispose de deux semaines pour effectuer un retour par écrit. Si aucune solution proposée ne convient au Client, les parties s'efforceront de trouver une issue favorable, à l'amiable, avant toute procédure judiciaire.

Pour une résiliation :

Pour résilier le contrat, la partie à l'origine de la demande doit le signifier par écrit à l'autre partie, par mail ou courrier, et respecter un délai de préavis d'un mois à compter de la date de réception de la lettre de résiliation.

Pour un litige contractuel :

Ces conditions particulières de vente sont considérées acceptées sans réserve ni restrictions.

En cas de litige, celui-ci sera soumis au droit français à l'exclusion de toute autre législation. En l'absence de solution amiable, le tribunal compétent sera celui du lieu du domicile du défendeur selon l'article 42 du code procédure civile. La clientèle professionnelle s'engage à saisir la voie de l'amiable, avant toute procédure judiciaire. La clientèle non professionnelle peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation compétent selon les dispositions du titre 5 du livre 1er du code de la consommation : AME CONSO 11 place Dauphiné 75001 PARIS <https://www.mediationconsoame.com>.

Article 18. Maintenance et liens hypertextes.

Les liens hypertextes présents sur le site internet sont susceptibles de renvoyer vers des sites, contenus ou documents tiers. En aucune façon, les liens hypertextes (par leur contenu ou leur créateur) ne peuvent engager la responsabilité du Prestataire.

Le site internet est disponible de manière illimitée, 24h/24

Article 18. Moyens de paiements.

- Pour tout paiement par **virement** :

Domiciliation bancaire : Crédit Coopératif Valence
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0014 0106 821
Swift : CCOPFRPPXXX

- Pour tout paiement par **chèque** : à l'ordre de SARL POLLEN-SCOP